

## TAXE APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

Sur votre formulaire de déclaration de taxe, veuillez à identifier vos instructions d'affectation en indiquant :

1. Le nom de l'Institut en qualité de bénéficiaire
2. Préciser le montant du versement

RAPPEL : Vous pouvez verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de votre choix au plus tard **avant le 28 février 2019**.

---

Afin de nous aider à suivre notre collecte de Taxe d'Apprentissage, merci de bien vouloir nous retourner la notification de versement par courrier ou par mail :

INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER

Direction Générale

35 rue de Nanterre  
92600 Asnières sur Seine

01.46.88.02.35

[baguer@baguer.fr](mailto:baguer@baguer.fr)

[www.baguer.fr](http://www.baguer.fr)

## TAXE APPRENTISSAGE 2019



## MON CENTRE DE FORMATION

Etablissement public pour la rééducation, la scolarisation, la formation professionnelle de jeunes atteints de déficience auditive ou de troubles sévères du langage.

# NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

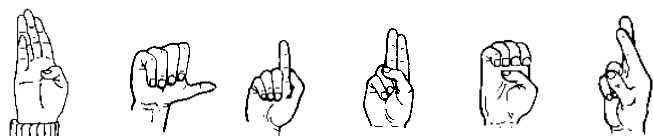
Aidez-nous à leur construire un nouvel avenir

Pour apprendre un métier  
et  
construire un avenir

Pour des moyens  
pédagogiques et matériels à  
la mesure des objectifs visés

Comme chaque année, votre soutien permettra de maintenir des formations de qualité, d'être en adéquation avec un environnement très compétitif, de proposer des services personnalisés aux jeunes confrontés aux difficultés accrues d'insertion professionnelle.

L'Institut Départemental Gustave BAGUER vous remercie.



B A G U E R

L'Institut Baguer accueille les jeunes pour les accompagner dans leur formation professionnelle qualifiante de :

- NIVEAU 5 (formations dispensées à l'institut) en 2 ans

**CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif (ATMFC)**

**CAP Pâtissier (PAT)**

